

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX - DETR
Catégories d'opérations prioritaires pour l'année 2024

THEMATIQUES	PROJETS	CONDITIONS D'ELIGIBILITE	TAUX DE BASE
Economie	Investissements pour accompagner l'accueil des saisonniers, des apprentis ou besoins de travailleurs		20% (bonifications possibles)
Bâtiments scolaires et périscolaires (maternelle et primaire)	Création, extension, réhabilitation de bâtiments et locaux liés à l'activité pédagogique et périscolaire		20% (bonifications possibles)
	Création, extension, réhabilitation de cantines scolaires		
	Dédoublage des classes (CP et CE1 en REP et REP+)		
Structures d'accueil petite enfance et enfance	Relais d'assistantes maternelles (RAM) et maison d'assistantes maternelles (MAM)	MOA intercommunale prioritaire pour les structures multi-accueil	20% (bonifications possibles)
	Micro-crèches, structures multi-accueil (crèches, haltes-garderies)		
	Centres et accueils de loisirs		
Bâtiments et équipements publics intercommunaux	Création, réhabilitation/extension de bâtiments et équipements à vocation administrative	MOA intercommunale	20% (bonifications possibles)
	Mise en œuvre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage	Seules les aires d'accueil sont éligibles	20 %
Sécurisation et mise aux normes des bâtiments et équipements publics	Investissements et travaux de sécurisation et mise en accessibilité des bâtiments publics		20 %
	Sécurisation des ouvrages d'art, rénovation du patrimoine protégé et non protégé en péril	A l'exception des passages à niveau	
Services au public en milieu rural	Maisons France-Service	Labellisées France Service ou appelées à l'être	20% (bonifications possibles)
	Implantation et rénovation de casernes de gendarmerie en milieu rural		
	Installation d'espaces numériques destinés à l'accomplissement des démarches administratives (téléprocédures relatives à la pré-demande en ligne de CNI/Passeports...)		20 %
	Création de maisons de santé pluri-professionnelles (MSP), télé-médecine	Labellisation par l'ARS	25 %
	Points multi-services, dernier commerce de proximité en zone rurale	secteur non concurrentiel	
Tiers lieux			
Transition écologique	Energies renouvelables visant à diminuer la consommation énergétique : pompes à chaleur, solaire thermique, géothermie, biomasse, hydrothermie, petit éolien.		25 %
	Transports doux et propre : cheminements piétons, vélo, parking de covoiturage, consignes à vélo, vélo stations, achat de véhicules 100 % électriques (coût véhicules plafonné à 45 000 € - taux de subvention 30%)	condition d'éligibilité pour les véhicules électriques : - communes de moins de 2 000 habitants - un véhicule par commune	
	Préservation des paysages : acquisition de terrains et/ou de bâtis dans un objectif de préservation des paysages, notamment littoral et de montagne	De préférence dans le cadre d'une charte paysagère	
	Requalification de zones d'activités industrielles ou artisanales en vue d'une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux (mobilité douce, mutualisation des parkings, désimperméabilisation et végétalisation des espaces publics...)	MOA intercommunale prioritaire Acquisition de foncier non éligible	
	Création ou mise en conformité des déchetteries, recycleries, ressourceries		
	Alimentation saine et locale : jardins partagés, collectifs et jardins pédagogiques (acquisition foncière, aménagement de parcelles, équipements...), circuits courts (magasins de producteurs locaux), approvisionnement local des cantines (aménagement, équipement/matériel de transformation et de stockage), fermes communales proposant un projet de production alimentaire pour le territoire. - Possibilité de financer l'aide au démarrage (ingénierie).		
	Eau : - eau potable : sécurisation de la ressource en eau et économie/réduction des consommations (pose de compteurs publics, travaux de réhabilitation des réseaux, travaux d'interconnexion de réseaux, mobilisation de ressources alternatives...) - Travaux permettant la déconnexion des fontaines publiques du milieu naturel en cas de sécheresse ou mise en cycle fermé au quotidien ; - création de stockage d'eau pluviale avec une finalité identifiée (ex : arrosage de secours stade de foot, maintien des pépinières communales, arrosage d'une cours d'école désimperméabilisée...);	Sous réserve d'un avis favorable de l'agence de l'eau et de l'absence de financement de l'agence. Eeau potable : avis favorable de l'ARS requis	
Risques naturels : prévention et réparation	Création de routes forestières	uniquement dans une situation d'urgence	25 %
Tourisme	Diversification de l'offre touristique		20 %
	Acquisition de bâtiments présentant un intérêt patrimonial ou historique		

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX - DETR
Catégories d'opérations prioritaires pour l'année 2024

OPÉRATIONS PRIORITAIRES EN L'ABSENCE D'AUTRES FINANCEMENTS ETAT DÉDIÉS		
PROJETS	CONDITIONS D'ELIGIBILITE	TAUX DE BASE
Réhabilitation de friches à vocation économique	<p align="center">Si non éligible ou non financé sur le fonds vert</p> <p align="center">Contact : ddt-sar@haute-savoie.gouv.fr Florent GODET, adjoint au chef de service aménagement et risques au 04 50 33 79 44 florent.godet@haute-savoie.gouv.fr</p> <p align="center">Jean-Claude DECOT au 04 50 33 79 69 – jean-claude.decot@haute-savoie.gouv.fr</p>	20% (bonifications possibles)
Travaux de désimperméabilisation/végétalisation d'équipements ou d'espaces publics	<p align="center">si non éligible ou non financé au titre du fonds vert</p> <p align="center">Contacts agence de l'eau : Nord du département : Alain DELOMIER – alain.delomier@eurmc.fr - tél : 04 72 76 19 74 Partie médiane du département : Julien VERHOLLE – julien.verholle@eurmc.fr - tél : 04 72 76 19 11 Sud et Ouest du département : Philippe RICHARD – philippe.richard@eurmc.fr - tél : 04 72 76 19 18</p>	25 %
Création, réhabilitation/extension de bâtiments et équipements à vocation sportive	<p align="center">si non éligible ou non financé par l'agence nationale du sport (ANS)</p> <p align="center">Contact : Sébastien THEVARD – sebastien.thevard@ac-grenoble.fr - tél. : 04 50 88 48 78</p>	20% (bonifications possibles)
Création, réhabilitation/extension de bâtiments à vocation culturelle, notamment bibliothèques	<p align="center">Si non éligible ou non financé par la DRAC</p> <p align="center">Contact DRAC : noëlle.drognat-Landre@culture.gouv.fr Jocelyne.despinasse@culture.gouv.fr – Tél : 04 72 00 44 31 Christel.belin@savoie-biblio.fr</p>	20% (bonifications possibles)
Réparation des dégâts sur les biens publics suite aux événements climatiques	<p align="center">si inéligible à la dotation de solidarité événements climatiques</p> <p align="center">Contact préfecture : – odyle.bonaventure@haute-savoie.gouv.fr - tél : 04 50 33 64 08</p>	25 %
Dispositifs de prévention ou de protection contre les risques naturels	<p align="center">si non éligible ou non financé au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs ou du fonds vert</p> <p align="center">Contact DDT : ddt-sar@haute-savoie.gouv.fr Geraldine BERNHARD – Tél : 04 50 33 78 32 geraldine.bernhard@haute-savoie.gouv.fr Genevève SERPETTE – Tél : 04 50 33 78 38 genevieve.serpette@haute-savoie.gouv.fr</p>	25 %